

## Le RGPD au sein de votre entreprise

# Règlement Général pour la Protection des Données

### Description

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) est un texte qui entre en vigueur le 25 Mai 2018.

Il doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique, **notamment en matière de sécurisation des données personnelles.**

Le RGPD s'applique à toute entité amenée à manipuler des données à caractère personnelles issues de citoyens de l'Union Européenne.

### Objectifs du RGPD

Selon la CNIL, le RGPD répond à 3 objectifs :

- Renforcer les droits des personnes
- Responsabiliser les acteurs traitant des données
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données

### Enjeux et sanctions

En cas de fuite de données et de non-conformité au RGPD, les entreprises risquent des amendes pouvant

représenter jusqu'à 4% de leur chiffre d'affaires annuel mondial.

### Se préparer en 6 étapes

La CNIL préconise la mise en place d'un plan en 6 étapes pour se préparer au RGPD :

- 1 - Désigner un pilote
- 2 - Cartographier vos traitements de données
- 3 - Prioriser les actions à mener
- 4 - Gérer les risques
- 5 - Organiser les processus internes
- 6 - Documenter la conformité

### Accompagnement dynamIPS

Nous vous accompagnons sur **la sécurisation de votre système d'informations.**

Pour une approche plus globale, nous vous mettons en relation avec nos partenaires experts.

+ d'infos sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)